

# COLLECTIF DE DÉFENSE DE L'HÔPITAL DE DIE

**TOUCHE PAS  
À MON  
HÔPITAL !**

Les autorisations de fonctionnement  
pour la maternité et la chirurgie s'achèvent en décembre 2017  
Avant le 24 avril, Marisol Touraine doit prendre ses responsabilités et tenir ses engagements.

**Le risque est grand et appelle une réaction en urgence.**

**La véritable échéance c'est ce mois d'avril 2017.**

Des praticiens sont candidats à la condition que les autorisations  
soient attribuées pour cinq ans.

# Manifestation

**Pour l'obtention d'autorisations de fonctionnement de 5 ans  
pour le maintien  
de la MATERNITÉ  
et de la CHIRURGIE**

**Pour des moyens humains, financiers et matériels** (scanner promis)

**8** samedi  
**avril** 2017

10H00 Rassemblement  
devant l'Hôpital,  
Rue de la Citadelle

Déjà, la pétition lancée par le Collectif a recueilli plus de 10000 signatures (Internet et papier). La Communauté des Communes du Diois a pris la décision d'appeler les communes à voter des délibérations pour demander des autorisations de fonctionnement de cinq ans.

**DIE**  
DRÔME

[www.collectifhopitaldie.org](http://www.collectifhopitaldie.org)

UNE FOIS DE PLUS, TOUT DÉPENDRA DE NOTRE MOBILISATION EN  
CE 30<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU MAINTIEN DE LA MATERNITÉ, EN 1987

# Madame la Ministre de la Santé, IL FAUT 5 ANS !

**A** notre connaissance trois professionnels de santé se sont fait connaître pour les postes de gynécologie-obstétrique, mais n'ont pas candidaté dans les formes requises ne souhaitant pas s'engager tant que l'avenir de la maternité n'était pas assuré pour une durée normale, soit cinq ans. Ils ne peuvent envisager de vivre ce que l'équipe actuelle vit depuis des années : cinq dérogations ou sursis - de douze à dix huit mois en sept ans - synonyme d'impossibilité de se projeter dans un projet stable et pérenne. En outre, compte-tenu des prochaines échéances électorales aucune promesse orale de renouvellement ne peut être crédible, ni suffire à rassurer ces professionnels.

Par ailleurs, indépendamment de l'échéance du 31 décembre 2017, le Chef de service de la maternité de Die souhaite prendre sa retraite en avril 2017. Cette nouvelle situation met en péril le prolongement de l'activité de la maternité dès le mois d'avril alors que de nombreuses femmes enceintes sont déjà inscrites.

**Il y donc urgence !**

La véritable échéance c'est le mois d'avril 2017. Des professionnels de santé sont prêts à candidater très rapidement si cette autorisation (de cinq ans) était accordée. Il est donc impératif et vital d'agir sans plus attendre. Une heure pour parcourir Die-Valence, deux heures pour les habitant-e-s du Diois. Le risque serait grand (accidents, accouchements au bord de la route ou dans une voiture de pompiers...) en cas de fermeture de la maternité et de la chirurgie.

*de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes pour un examen attentif ».*

Or, qui est le directeur de l'ARS ? M. Jean-Yves Grall, ancien directeur général de la Santé de mai 2011 à septembre 2013, il avait auparavant occupé le poste de conseiller général des établissements de santé sous le ministère de Roselyne Bachelot entre 2006 et 2007. Il a piloté l'ARS en Lorraine. Il a sévi à la tête de l'ARS du Nord-Pas-de-Calais. Restructurations, fermetures de services et de lits se sont succédé. Il est l'auteur d'un rapport sur les urgences que nous avons dénoncé, en 2015. La presse

---

**La ministre de la Santé doit prendre ses  
responsabilités et tenir sa parole en  
attribuant les autorisations de cinq ans !**

---

**En cas de fermeture qui, dans un désert inhospitalier, prendrait la responsabilité d'un drame qui surviendrait alors que le risque est connu ? Il y aurait alors mise en danger de la vie d'autrui !**

La réponse du Chef de Cabinet de la Ministre est inquiétante : « *Madame la ministre a pris connaissance de votre courrier avec attention et l'a transmis à l'agence régionale*

et certains médias avaient fait état d'une liste de 67 services d'urgences voués à la fermeture. Y figuraient notamment les hôpitaux de Die, Crest, Valréas, Vaison-la-Romaine, La Mure, etc. Il est certain qu'avec lui, notre dossier fera l'objet d'un "examen attentif" !!!

**La ministre de la Santé doit prendre ses responsabilités en attribuant cinq ans !** ■

## ***SIGNEZ LA PETITION !***

<http://www.mesopinions.com/petition/sante/maternite-die-urgence/27536>